

AC1 Protection des monuments historiques

Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité

Classé

Château

Parties subsistantes du château

02/05/1979

Service: DRAC

PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

20/06/2014

Service: DDT32

T7 Protection aéronautique hors dégagement

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC